



Colloque Cambo-les-Bains

Le partenariat ARS / Rectorat



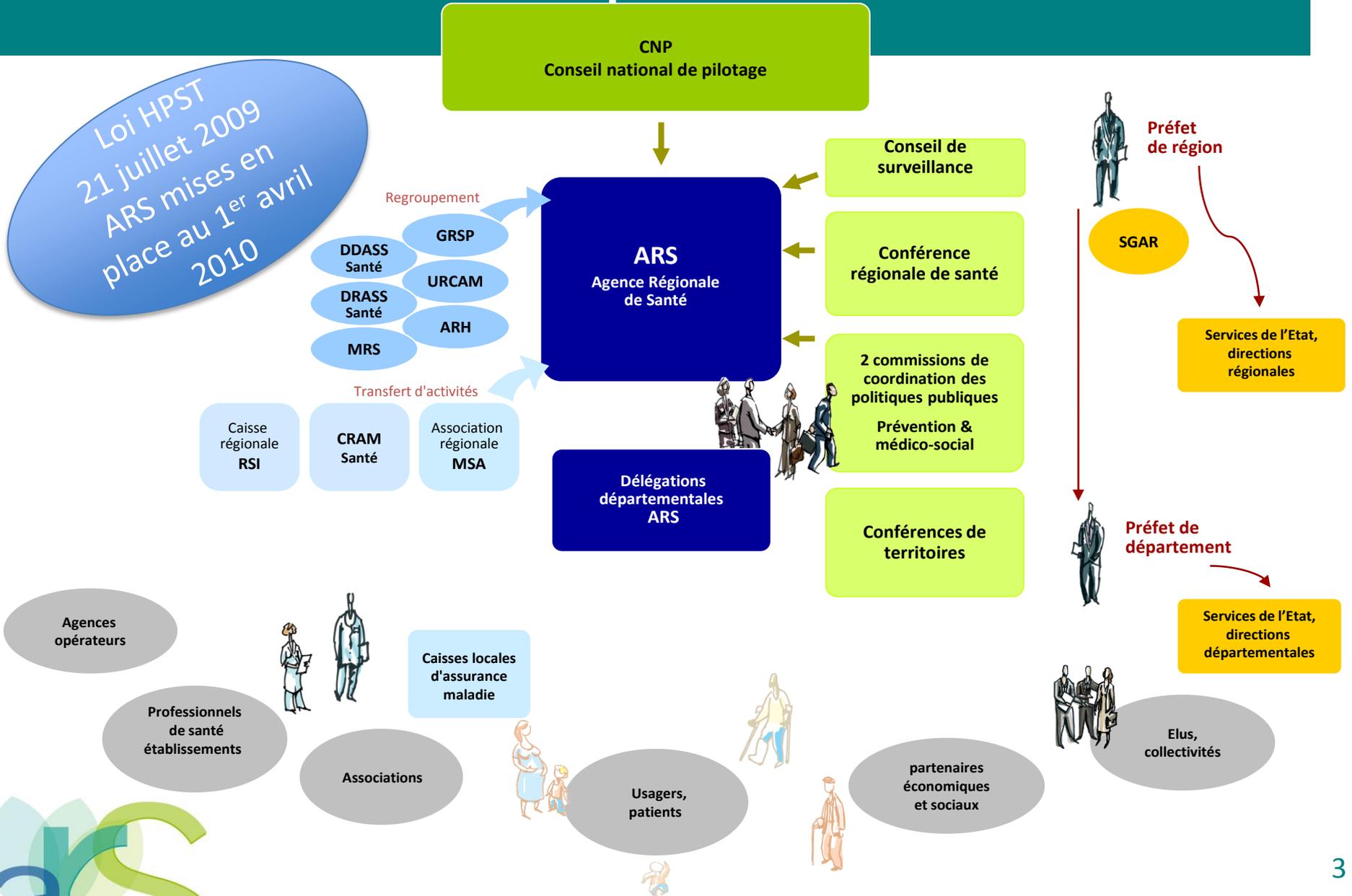
Plan de l'intervention

- Présentation institutionnelle
- Relations partenariales existantes
- Cadres d'intervention :
 - PRS 2
 - Parcours éducatif de santé



Les ARS : un dispositif récent

Loi HPST
21 juillet 2009
ARS mises en
place au 1^{er} avril
2010



ARS : ses missions

- Piloter et développer la politique de santé publique dans la région
- Réguler et garantir l'efficacité de l'offre de soins (ambulatoire et hospitalière) et médicosociale



ARS : ses domaines d'intervention

- La prévention et la promotion de la santé
- La veille et la sécurité sanitaires
- La santé environnementale
- L'organisation de l'offre de soins pour le secteur ambulatoire, les établissements de santé (hôpitaux et cliniques), les structures médico-sociales (structures d'accueil de personnes âgées ou handicapées ou confrontées à des addictions, etc.) ou intervenant à domicile.



Les relations partenariales

- Des relations partenariales au-delà du dispositif réglementaire
- Des conventions signées entre l'ARS et le Rectorat dans les 3 Académies :
 - Aquitaine : 8 juin 2015
 - Limousin : 4 février 2014
 - Poitou-Charentes : 21 mars 2012
- Un fil rouge partagé : le développement des compétences psycho-sociales



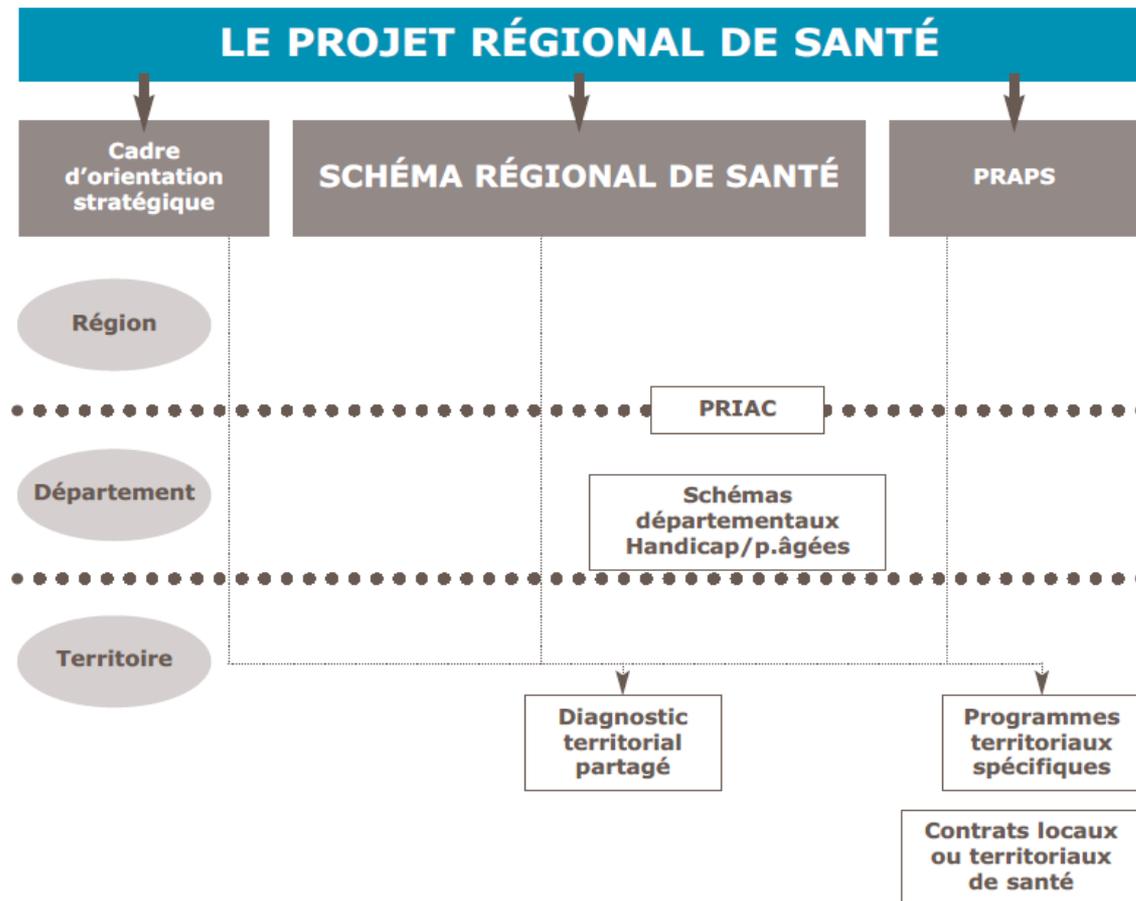
L'exemple de l'ex-Aquitaine

- 1 convention & 4 champs de collaboration :
 - Promotion de la santé et prévention
 - Santé environnementale
 - Veille sanitaire
 - Scolarisation des enfants porteurs de handicaps



Le projet régional de santé : feuille de route de l'ARS

- Le PRS 2nde génération (PRS 2) : loi du 26 janvier 2016
- Un PRS maintenu dans son principe, remanié dans ses composantes : **Architecture Générale**



Le PRS : feuille de route de l'ARS (suite)

PRS 2 : les objectifs

COS Objectifs généraux et résultats attendus	SRS Prévisions d'évolution et objectifs opérationnels
Organisation des parcours de santé	Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et amélioration de l'accès à la prévention et aux soins
Renforcement de la pertinence, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de l'efficacité des prises en charge et des accompagnements	Renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales
Effets sur les déterminants de santé et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé	Organisation des parcours de santé
Respect et promotion du droit des usagers	Organisation de la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles



Le PRS : feuille de route de l'ARS (suite)

- **Parcours de santé / parcours de vie**
 - Articulation avec les autres politiques publiques intervenant aux divers âges de la vie et/ou dans les différents milieux de vie :
 - Structures d'accueil de la petite enfance
 - Milieu scolaire
 - Milieu du travail
 - Domicile ou structures d'accueil pour les personnes en perte d'autonomie...
- **Le parcours éducatif de santé**
 - Une nécessaire articulation avec PRS 2
 - Une stratégie partenariale à consolider et à développer sur les territoires



PARCOURS EDUCATIF DE SANTÉ



DR HERON–ROUGIER, médecin conseiller technique du Recteur de
Bordeaux

CAMBO le 30 septembre 2016

Les textes de l'Éducation Nationale

- Loi de refondation de l'école [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République dispose qu'« au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ».
- circulaire n° 2015-117 du 10-11-2015: **Politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves**
- circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016: **Mise en place du parcours éducatif de santé**
- circulaire n° 2016-114 du 10-8-2016: **Orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Le parcours éducatif de santé: 3 Axes

EDUCATION

PREVENTION

PROTECTION

Education à la santé

- Basé sur le socle commun de connaissances , de compétences et de culture et les programmes scolaires.
- Cet axe décrit les compétences à acquérir à chacune des étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé.
- Les acteurs:
 - les enseignants essentiellement lors de leurs activités de classe, associés aux personnels de santé et sociaux des établissements et des écoles si besoin.

Prévention

- Actions mises en œuvre au sein des établissements et des écoles en lien avec les priorités de santé arrêtées dans le PRS 2.
 - Actions inscrites au projet d'établissement et d'école et élaborées dans le cadre du CESC.
- Les acteurs:
 - L'éducation nationale au travers de la communauté éducative incluant les parents.
 - L'ARS au travers de la convention de partenariat.
 - les associations œuvrant dans le champ de la santé et la citoyenneté.
 - les collectivités territoriales...

Protection

- Mener des actions visant à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative.
 - Créer un environnement favorable à la santé par des actions sur la qualité de vie dans les écoles et établissements (ex: ergonomie...)
 - Assurer un suivi de santé par des examens médicaux et dépistages infirmiers.
- Les acteurs:
 - Personnels de santé et sociaux en lien avec les médecins traitants, les structures de prise en charge et de soins des enfants et des adolescents (PMI, MDA, ...)
 - Conseils de la vie lycéenne et collégienne.
 - Médecine de prévention en faveur des personnels.

Pilotage

- Académique

Cellule académique mise en place au rectorat sous la responsabilité d'un IPR (Inspecteur Pédagogique Régional), associant les conseillers techniques santé sociaux du recteur ainsi que l'ARS, Les ESPE, Les collectivités territoriales.
Cellule intégrée au CAESC

- Départemental

Au sein des DSDEN, mise en place d'un CdESC (comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté)

- Etablissement
CESC , CVL, CVC

Mise en œuvre

- Préalable: formation des enseignants
 - Un plan de formation de formateurs académiques est en cours de mise en place.
- un parcours éducatif de santé à l'échelle de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est en cours de construction.
- La mise en œuvre sera faite au niveau de chaque école et chaque établissement scolaire.
- Les élèves garderont trace de ce parcours dans une application numérique appelée FOLIOS et consacrée aux parcours éducatifs : éducation artistique et culturelle, avenir, citoyen et de santé.



Merci de votre attention